

# PROCES-VERBAL

## SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024

**Présents** : Mmes VENTENAT. MF, MANDON. C, VIALTAIX. M, LABAS. O, SIMON. L, GEAIX. G, Mrs. REINE.V, ROUSSEL. C, SAPIN. R, CHEFDEVILLE. D, DESGRANGES. R, DEVESSIER. P.

**Absents** : Mrs. PEYRAUD. C et BENQUET. C.

**Excusé** : Mr. DEMENEIX. T.

**Pouvoir** : Mr. DEMENEIX. T à Mr. CHEFDEVILLE. D.

**Secrétaire de séance** : Mme GEAIX. G.

Madame le Maire met au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 29/08/2024. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### DETR 2025

Madame le Maire présente au conseil le tableau regroupant les rubriques de subventions sélectionnées par les services de l'Etat :

**Récapitulatif des rubriques du règlement DETR**

rubriques	nom de la rubrique	taux maximum (fixés par le règlement DETR 2025)	Seuil minimum de subvention
1	voirie/mobilité	40,00 %	5 000 €
	diagnostics routiers	80,00 %	
2	ouvrages d'art	50,00 %	1 500 €
3	mise en valeur des bourgs et espaces urbains et mobilité	40,00 %	2 000 €
4	locaux scolaires	70,00 %	2 000 €
	locaux scolaires – sécurisation	80,00 %	
5	bâtiments et équipements sportifs et socio-éducatifs	40,00 %	2 000 €
6	Mairies – bureaux administratifs des EPCI	50,00 %	1 000 €
7	cimetières	35,00 %	1 500 €
8	ateliers, matériels et abris des services municipaux et intercommunaux) projet porté par une commune	40,00 %	1 500 €
	ateliers, matériels et abris des services municipaux et intercommunaux) projet porté par un EPCI	50,00 %	
9	logements	50,00 %	3 000 €
10	églises	35,00 %	1 500 €
11	traitement et collecte des déchets ménagers et assimilés	40,00 %	5 000 €
12	éclairage public	35,00 %	1 500 €
13	eau et assainissement	40,00 %	5 000 €
	eau et assainissement si opération portée par un syndicat d'eau résultant d'une fusion et rayonnant sur au moins deux EPCI à fiscalité propre	70,00 %	
14	développement économique, social, environnemental, culturel et touristique	40,00 %	3 000 €
	aire de grand passage	80,00 %	
15	maintien ou développement des services publics (ou au public) en milieu rural	40,00 %	1 500 €
16	Rénovation énergétique	50,00 %	5 000 €
17	aide à la création de communes nouvelles	50,00 %	5 000 €

Madame le Maire propose au conseil municipal de déposer trois dossiers qui sont presque aboutis et pour lesquels des chiffrages existent :

NOM RUBRIQUE	TRAVAUX PROJETES	ESTIMATIF TRAVAUX HT	TAUX SUBVENTION	MONTANT SUBVENTION	COUT ESTIMATIF APRES SUBVENTION
EGLISES (R-10)	Chauffage église	30 000,00 €	35%	10 500,00 €	19 500,00 €
RENOVATION ENERGETIQUE (R-16) OU LOGEMENTS (R-9)	Rue du Couvent Remplacement fenêtres + VMC + isolation murs + thermostatiques	31 000,00 €	50% + 10% PVD	18 600,00 €	12 400,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC (R-12)	Remplacement bloc optiques : rue Sagne Jurade - rue du Château - rue de la Potence	15 000,00 €	35%	5 250,00 €	9 750,00 €

Monsieur DESGRANGES explique au conseil municipal que le montant estimatif englobe la totalité des travaux, à savoir mise en place de radians, retrait de l'ancien système de chauffage et neutralisation de la cuve. Monsieur SAPIN souhaite avoir des explications sur le montant annoncé qui est plus élevé que celui annoncé lors de la dernière séance du conseil municipal. Monsieur DESGRANGES explique qu'il est nécessaire soit de reprendre le tableau électrique existant, soit d'en ajouter un nouveau sur l'estrade. En effet, le contrat actuel est de 6 Kwa, bien trop faible pour accueillir les radians. De plus, les câbles sont gros et l'église ne dispose pas de corniches permettant de les cacher. Ces éléments expliquent le coût des travaux.

Pour le moment, deux entreprises ont été consultées et nous sommes dans l'attente de devis définitifs.

Monsieur DEVESSIER propose de réunir la commission voirie afin de déposer un dossier DETR. Le conseil municipal approuve cette proposition. Madame le Maire indique qu'il est donc nécessaire de réunir la commission voirie afin de connaître les travaux à effectuer et avoir un devis le 15 novembre au plus tard pour établir le dossier.

Le conseil municipal valide ces dossiers pour lesquels les délibérations seront présentées lors du prochain conseil afin de valider les plans de financement.

## **POINTS SUR LES TRAVAUX**

### Creuse Paysage :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le marché passé avec Creuse Paysage dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place. Elle rappelle également que Limousin Paysage s'était désigné comme repreneur de l'entreprise Creuse Paysage suite à liquidation judiciaire. Or, après avoir obtenu des renseignements, il semble que Creuse Paysage ait été rachetée par l'entreprise Priant de la Souterraine. De plus aucune information n'est disponible auprès du greffe du tribunal concernant cette probable liquidation.

Madame le Maire explique avoir pris attache auprès des services de la Préfecture pour les informer de cette situation. L'acte d'engagement et le cahier des charges ont été transmis pour analyse à la Préfecture. En effet, tant que cette affaire n'est pas réglée la commune ne peut pas lancer un appel d'offre pour la partie entretien des espaces verts de la Place. Madame le Maire attend le retour de la Préfecture sur ce dossier.

### Remise prix :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la remise des victoires de l'investissement à la commune de Mérinchal par la fédération du TP et notamment à Monsieur CHEFDEVILLE Daniel, adjoint ayant assuré le suivi des travaux dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place du Marché, lors du salon des Maires le 20 septembre. Ce même jour, il a reçu la médaille d'argent bénévolat LFNA de la ligue de football Nouvelle-Aquitaine. Le conseil municipal le félicite de ces prix.

### Adressage :

Monsieur DESGRANGES informe le conseil municipal de l'avancement de la pose des plaques de rues et la distribution des numéros. Cela est désormais terminé. Il reste à résoudre quelques petits problèmes qui nécessiteront une commande supplémentaire.

### Haie du Château :

Monsieur DESGRANGES expose au conseil municipal une photo de la taille de la haie du Château afin de montrer la dangerosité de ce travail. Un débat s'engage sur la possibilité de sécuriser les agents dans le cadre de la réalisation de cette tâche. Monsieur SAPIN propose de louer une nacelle ou d'en adapter une sur la tractopelle. Monsieur DESGRANGES explique que la nacelle ne permet de faire ce travail car il faut un bras articulé et l'adaptation d'une nacelle sur la tractopelle ne serait pas homologuée. Après concertation, il est décidé d'externaliser ce travail en passant par une prestation extérieure. Un devis sera demandé auprès d'une entreprise au printemps prochain.

### Cimetière :

Monsieur CHEFDEVILLE informe le conseil municipal du nettoyage du cimetière. De nombreux saules ont été coupés, notamment sur des tombes abandonnées.

### Bordures Etang du Bourg :

Madame le Maire expose au conseil municipal les devis concernant la pose des bordures le long de l'étang du bourg. Les entreprises Eurovia et La Colas ont répondu. Après plusieurs relances, l'entreprise AYMARD n'a pas donné suite.

			SEAU (Frères Lamy)		TOTAL HT	TOTAL TTC
	MONTANT HT	MONTANT TTC	MONTANT HT	MONTANT TTC		
<b>COLAS</b>	8 876,90 €	10 652,28 €	1 035,50 €	1 242,60 €	9 912,40 €	11 894,88 €
<b>EUROVIA</b>	7 621,83 €	9 146,20 €	1 035,50 €	1 242,60 €	8 657,33 €	10 388,80 €

Après discussion, le conseil municipal décide de valider le devis de l'entreprise Eurovia.

### La Poste :

Monsieur DESGRANGES informe le conseil municipal des travaux de remplacement de chaudière à la Poste. Ils sont désormais terminés et la chaudière est en route. Il explique que la programmation du logement et du local de la poste sont indépendants. La mise en marche a été réalisée à partir d'une palette de sacs de granulés en attendant la livraison de 5 tonnes effectuée ce début de semaine. La température de confort est de 21°C. Concernant le reste des travaux de rénovation énergétique, les fenêtres sont en commande auprès de l'entreprise TOMAS, et l'isolation des combles ne pourra se faire qu'après reprise de la toiture suite aux dégâts des eaux survenus.

## **MARCHÉ DE NOËL**

Madame LABAS rend compte au conseil municipal de la réunion de la commission qui s'est tenue ce mercredi 09 octobre. Le marché de Noël aura lieu le vendredi 20 décembre de 16h à 22h. Un goûter sera offert aux enfants par la Municipalité avec la participation de l'APE. A 19h30, un vin chaud sera offert par la Municipalité. Le manège sera présent et plusieurs pistes d'animations sont envisagées : Mini-concert, spectacle de magie, chamboule-tout géant, stand photo... la tombola sera remplacée par une loterie avec des tickets à gratter. JP Pizza sera également présent. Madame VIALTAIX indique que la commune ne peut pas être porteuse de la tombola qu'il conviendra de déléguer à une association. Elle propose également la possibilité d'une dégustation d'huîtres. Contact sera pris avec le poissonnier d'Aubusson car celui du marché ne pourra pas être présent. Un courriel sera envoyé aux exposants comme l'an passé avec un formulaire d'inscription à remplir et il sera proposé aux associations de participer à cette manifestation lors de la réunion prévue demain soir.

## **VIE ASSOCIATIVE**

Madame le Maire informe le conseil municipal de deux réunions ce weekend :

- Réunion des associations vendredi 11/10 à 20h30
- AG du comité de loisirs samedi 12/10 à 20h30

Messieurs DESGRANGES et REINE pensent que ce n'est pas à la commune de fédérer les associations. Madame le Maire indique que la commune apporte déjà un soutien financier, logistique et matériel important aux associations. Madame LABAS pense qu'il serait bien qu'un conseiller municipal soit délégué à la vie associative pour coordonner les associations. Le conseil municipal propose de laisser une période de flottement et voir ce qui ressort de ces deux réunions avant d'éventuellement nommer un conseiller délégué.

## **COLIS DES AÎNÉS**

Madame VIALTAIX informe le conseil municipal de l'envoi d'un sondage comme l'année précédente afin de proposer un colis ou un repas aux aînés. Le repas sera organisé avec une animation. Le service sera assuré par les conseillers avec l'aide de Madame BOURDIER. Concernant les colis, elle explique que les tarifs ont augmenté et que l'entreprise avec laquelle la commune travaillait est désormais fermée. Toutefois, après recherches, Madame VIALTAIX a trouvé un fournisseur qui propose un panier garni pour la somme de 26€. Madame LABAS propose de remplacer le colis par des fleurs pour les femmes et une boîte de chocolat pour les hommes. Madame VIALTAIX explique avoir déjà tenté cette expérience lors de son premier mandat. Les aînés n'ont pas apprécié et le colis a été remis en place.

Madame VIALTAIX propose de fixer une date pour le repas. Après concertation, celui-ci aura lieu le dimanche 19 janvier 2025.

## **ILLUMINATIONS**

Monsieur CHEFDEVILLE informe le conseil municipal des illuminations de Noël. Il explique qu'une guirlande supplémentaire sera achetée pour la tour du château afin de compléter les illuminations. Il y a des branches de bonsaï à remplacer mais celles-ci ne sont peut-être plus disponibles auprès du fournisseur. Les décors de candélabres ont également des ampoules grillées qu'il va falloir remplacer. Monsieur CHEFDEVILLE explique que l'an dernier ceux-ci ont été fixés avec des serflex en plastique alors même qu'il avait acheté des serflex en alu afin d'éviter que ces illuminations ne glissent sur les mâts des lampadaires. Des sapins seront mis en place comme d'habitude avec les décorations de l'an passé. Il faudrait trouver un grand sapin pour la Place ; cela devient compliqué.

Madame le Maire précise qu'elle s'est engagée à faire tailler des branches sur la parcelle communale appartenant anciennement à Madame CHASSAGNE, derrière la fromagerie, lorsque la nacelle sera là.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### Gouvernance :

Madame le Maire rend compte au conseil municipal du dernier conseil communautaire. Elle rappelle la démission du Président Monsieur GUYONNET en date du 16 août. Le 20 septembre, une délégation d'élus a été reçue par Madame la Préfète. Le 25 septembre, s'est tenu le conseil communautaire lors duquel ont été élus Président Monsieur GRANGE avec deux voix, 1<sup>er</sup> vice-président Monsieur GRASS avec 5 voix et 2<sup>ème</sup> vice-présidente Madame SIMONET avec 12 voix. Elle précise qu'ils n'étaient pas candidats et ont immédiatement démissionné.

Madame le Maire rend compte au conseil municipal d'une réunion de travail qui s'est tenue le 09 octobre. Lors de cette réunion, les orientations pour l'avenir du territoire ont été abordées. Un point sur le personnel a été réalisé. Il ressort de cet état des lieux que de nombreux postes sont vacants. Le taux d'absentéisme s'élève à 22%. L'aspect financier n'a pas été abordé et le sera lors de la prochaine rencontre prévue le 16 octobre.

Madame SIMON souhaite faire part de son ressenti :

« -Concernant la com-com certes nous subissons la loi NOTRE. Il s'avère que lors de sa création aucun bassin de vie n'a été respecté et que malgré toutes les tentatives de bonnes volontés des acteurs présents pour la faire fonctionner, le fonctionnement de cette entité ne sera jamais possible, des dires de tous, et que ce soit sur le plan des mutualisations de services que des harmonisations fiscales.

-Je demande 'n'y a-t-il pas un moyen coercitif plutôt que de stagner dans cette impasse, au niveau de la préfecture notamment d'obliger à fusionner les communes de moins de 500 habitants, en gros de créer au sein de cette com com trois communes nouvelles avec des représentants pour chacune d'elle au prorata du nombre d'habitants.

Par exemple sur la nôtre 9 à MERINCHAL, 8 à CROCQ, 1 à LA MAZIERE... etc. (ce qui correspond à une représentativité égale à celle qui est à AUZANCES aujourd'hui dans le conseil.) Pourquoi ?

-pour restreindre ensuite 'aux représentants des communes nouvelles' en concertation dans leur commune nouvelle l'accès aux réunions de com com complètement inaudibles en les restreignant aussi qq part à ceux qui en connaissent les problématiques plutôt que de suivre un effet de groupe sans fondement.

Est-il normal que des maires de communes de 30, 50, 80 habitants (dont 25% fait partie du conseil, on sait plus qui y mettra d'ailleurs) se positionnent sur des sujets en y étant absolument jamais confrontés et votent au fil de l'eau, comme les copains, ou plutôt du côté politique de la balance...

- pour également diminuer la dépense publique et la concentrer sur les pôles plutôt qu'il y ait des défraitements d'élus sur des communes où encore une fois on se réunit par obligation tous les trois mois, sur un mandat et sur le nombre de communes, combien on dégagerait pour des projets d'avenir et en direction de la jeunesse et de l'enfance quand on sait que la moitié de la population a plus de 60 ans ??? Est-il possible d'en demander le chiffre afin de voir l'immensité de ce gouffre ?

-enfin et surtout pour mutualiser les moyens avec la création de :

\*pôles administratif (plutôt que des temps partiels à x secrétaires de mairies isolées qu'on ne trouvera plus d'ailleurs),

\*scolaires (en gardant sur les communes d'attache les classes enfantines, en développant et renforçant le périscolaire sur celles-ci, veut-on vraiment des classes uniques dans toutes les communes ? Est-ce que c'est

de cette façon qu'on attirera des populations actives ?) mais en mutualisant sur les zones des collèges l'enseignement pour maintenir un semblant de mixité (ne serait-ce que d'effectif par classe ! Ce qui change grandement la donne !) et d'égalité des chances (via les projets que les plus « gros » établissements peuvent porter par rapport aux petits) mais aussi regarder en face le déclin démographique qui va diviser les effectifs des collèges par 4 d'ici moins de 10 ans),

\*médicaux quand on sait que la majorité des médecins sont tous à moins de 5 ans de la retraite et ne seront pas remplacés ou en tous cas pas dans des conditions d'exercice individuel

\*et culturels (bibliothèque en réseau par exemple)

et avec même la possibilité de créer du transport en commun entre ces communes nouvelles sur des plages de besoin. Je pense qu'on ne peut plus raisonner en 2024 avec la démographie de 1984. »

### PLUI :

Madame le Maire rend compte au conseil municipal du lancement de l'élaboration du PLUI sur l'intercommunalité. Une réunion d'information s'est tenue en conférence des Maires le 30 septembre. Le PLUI doit permettre d'homogénéiser les règles d'urbanisme sur le territoire. C'est un enjeu majeur dans le cadre du projet de territoire. Le cabinet KARTHEO a été retenu pour réaliser cette mission. Deux référents par commune devront être nommés et une information auprès de la population devra être effectuée. Il y aura également des enquêtes publiques. La rédaction de ce document sera réalisée sous 2 à 3 ans.

Madame le Maire explique que le cabinet souhaite rencontrer la municipalité. Elle propose les dates du 19 ou 20 novembre. Après discussion, les conseillers optent pour le 20 novembre après-midi. Elle explique qu'il est important de ne pas laisser trop de latitude au cabinet et que tous les milieux professionnels doivent être représentés.

### RENTREE SCOLAIRE

Madame VIALTAIX rend compte au conseil municipal de la rentrée scolaire. Tout s'est bien déroulé. Les effectifs sont les suivants :

- 12 élèves en maternelle
- 23 élèves en primaire

### DECISION MODIFICATIVE

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu l'arrêté préfectoral n°23-2024-09-24-00002 portant dissolution du syndicat du collège de Crocq et répartition entre les communes membres de l'actif et du passif restant à la balance de clôture du syndicat,
- Vu le budget de la commune,
- Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024 :

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
6411	Rémunération du personnel titulaire	211.10
TOTAL		211.10
FONCTIONNEMENT RECETTES		
002	Résultat de fonctionnement reporté	211.10
TOTAL		211.10

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, décide :

- D'approuver la décision modificative suivante :

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		
6411	Rémunération du personnel titulaire	211.10
<b>TOTAL</b>		211.10
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		
002	Résultat de fonctionnement reporté	211.10
<b>TOTAL</b>		211.10

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **Camping municipal : Réglementation ouverture et fermeture annuelle.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération modifiant la date d'ouverture annuelle du camping municipal.

Elle propose au Conseil Municipal :

- L'ouverture du camping municipal à compter du 01 avril de chaque année,
- La fermeture du camping municipal restant inchangée au 31 octobre de chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte :

- L'ouverture du camping municipal à compter du 01 avril de chaque année,
- La fermeture du camping municipal restant inchangée au 31 octobre de chaque année.

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2023 : DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune de MERINCHAL peut bénéficier de la dotation relative au produit des amendes de police afin de l'aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Madame le Maire propose à l'assemblée de solliciter cette aide dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement du Centre Bourg.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

➤ <b>Montant du projet</b>	<b>1 034 820.56 € H.T</b>
➤ <b>DETR</b>	<b>485 282.86 € H.T</b>
➤ <b>DSIL</b>	<b>282 970.21 € H.T</b>
➤ <b>SDEC</b>	<b>8 199.50 € H.T</b>
➤ <b>Amendes de police</b>	<b>51 403.87 € H.T</b>
➤ <b>Autofinancement</b>	<b>206 964.12 € H.T</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- De solliciter auprès du Conseil Départemental de la Creuse, le bénéfice de la dotation relative au produit des amendes de police au profit de l'aménagement du centre bourg notamment la réalisation de passages piétons et parkings PMR, la pose de dalles podotactiles, la sécurisation des espaces de circulation et de transports en commun.
- De donner plein pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document nécessaire à la constitution du dossier de demande de subvention afférent à cette opération.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **DEMANDE ACHAT DE DELAISSE DE CHEMIN**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'acquisition, émise par Monsieur Geoffrey GUILHEN, d'un délaissé de chemin jouxtant sa propriété, enclavé entre les parcelles cadastrées J 226 et J 369, au village de la Valette.

- Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 06 février 2024 au 23 février 2024,
- Vu les conclusions du commissaire enquêteur rendues dans son rapport du 09 mars 2024 indiquant un avis défavorable à cette vente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'entériner les conclusions du commissaire enquêteur,
- D'abandonner la vente d'une portion de délaissé de chemin au village de la Valette au profit de Monsieur GUILHEN,
- De prendre en charge les frais afférents à cette enquête,

POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **PARTICIPATION PREVOYANCE AGENTS**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'obligation de participation de la commune à la prévoyance des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elle rappelle la délibération n° 2024/10 en date du 21 mars 2024 donnant mandat au CDG 23 pour mener une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation sur le risque Prévoyance.

Permet de couvrir le risque prévoyance : arrêt de travail supérieur à 90 jours sur une année glissante - permet de compléter le demi-traitement (50% salaire) versé par la collectivité - voici ci-dessous les garanties obligatoires :

- Incapacité de travail a/c du demi-traitement (fonctionnaires) 90% du revenu net
- Incapacité de travail avec franchise 30 jours (contractuels) 90% du revenu net
- Invalidité à rente pleine à 90% (si agent tx invalidité >50%) du revenu net
- Invalidité rente partielle (<90% si agent tx invalidité <50%) du revenu net

Voici ci-dessous les garanties et cotisations :

Garanties de base obligatoire	Garanties de base obligatoire + Complément incapacité de travail (compensation RI plein traitement)	Garanties de base obligatoire + Perte de retraite	Garanties de base obligatoire + Décès toutes causes	Garanties de base obligatoire + Complément incapacité de travail + Perte de retraite	Garanties de base obligatoire + Complément incapacité de travail + Décès toutes causes	Garanties de base obligatoire + Perte de retraite + décès toutes causes	Pack complet
<b>2,47%</b>	<b>2,84%</b>	<b>3,23%</b>	<b>2,75%</b>	<b>3,60%</b>	<b>3,12%</b>	<b>3,51%</b>	<b>3,88%</b>
42,17 €	48,49 €	55,15 €	46,95 €	61,47 €	53,27 €	59,93 €	66,25 €
47,33 €	54,42 €	61,89 €	52,69 €	68,98 €	59,78 €	67,26 €	74,34 €
47,49 €	54,61 €	62,11 €	52,88 €	69,22 €	59,99 €	67,49 €	74,60 €
59,92 €	68,89 €	78,35 €	66,71 €	87,33 €	75,68 €	85,14 €	94,12 €
40,96 €	47,10 €	53,57 €	45,61 €	59,70 €	51,74 €	58,21 €	64,35 €
52,56 €	60,44 €	68,73 €	58,52 €	76,61 €	66,39 €	74,69 €	82,57 €
30,56 €	35,14 €	39,97 €	34,03 €	44,54 €	38,60 €	43,43 €	48,01 €
52,47 €	60,34 €	68,62 €	58,42 €	76,48 €	66,28 €	74,57 €	82,43 €

Simulation participation communale :

Montant mensuel cotisation base obligatoire 2,47%	Participation communale minimum	Montant cotisation après participation
42,17 €	7,00 €	35,17 €
47,33 €	7,00 €	40,33 €
47,49 €	7,00 €	40,49 €
59,92 €	7,00 €	52,92 €
40,96 €	7,00 €	33,96 €
52,56 €	7,00 €	45,56 €
30,56 €	7,00 €	23,56 €
52,47 €	7,00 €	45,47 €
<b>COUT COMMUNE/AN</b>		<b>672,00 €</b>

Montant mensuel cotisation base obligatoire 2,47%	Participation communale - moyenne creusoise actuelle	Montant cotisation après participation
42,17 €	16,50 €	25,67 €
47,33 €	16,50 €	30,83 €

47,49 €	16,50 €	30,99 €
59,92 €	16,50 €	43,42 €
40,96 €	16,50 €	24,46 €
52,56 €	16,50 €	36,06 €
30,56 €	16,50 €	14,06 €
52,47 €	16,50 €	35,97 €
<b>COUT COMMUNE/AN</b>		<b>1 584,00 €</b>

Montant mensuel cotisation base obligatoire 2,47%	Participation communale - 50% cotisation	Montant cotisation après participation
42,17 €	21,09 €	21,09 €
47,33 €	23,67 €	23,67 €
47,49 €	23,75 €	23,75 €
59,92 €	29,96 €	29,96 €
40,96 €	20,48 €	20,48 €
52,56 €	26,28 €	26,28 €
30,56 €	15,28 €	15,28 €
52,47 €	26,24 €	26,24 €
<b>COUT COMMUNE/AN</b>		<b>2 240,76 €</b>

Montant mensuel cotisation base obligatoire 2,47%	Participation communale - 100%	Montant cotisation après participation
42,17 €	42,17 €	- €
47,33 €	47,33 €	- €
47,49 €	47,49 €	- €
59,92 €	59,92 €	- €
40,96 €	40,96 €	- €
52,56 €	52,56 €	- €
30,56 €	30,56 €	- €
52,47 €	52,47 €	- €
<b>COUT COMMUNE/AN</b>		<b>4 481,52 €</b>

Après discussion le conseil municipal décide la saisine du CST placé auprès du CDG, sur la base d'une participation à hauteur de 50% pour chaque agent. Une fois l'avis du CST rendu, la délibération pourra être prise lors de la prochaine séance de conseil municipal.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Terrain Champ de la Plaine :**

Madame le Maire informe le conseil municipal d'un courriel reçu de Mr et Mme GENTIL concernant l'achat d'une parcelle du lotissement du Champ de la Plaine. Le couple doit prochainement

rencontrer sa banque pour l'emprunt. Madame GENTIL signale également la détérioration du grillage située sur le bord du pavillon suite au passage de l'épareuse. Celui-ci sera prochainement réparé.

Travaux la Vernède :

Madame le Maire informe le conseil municipal du commencement des travaux sur la RD27 au village de la Vernède par l'entreprise SOCAMA. Ceux-ci débuteront le 14 octobre par la partie nord du village, au niveau du pont. La première réunion de chantier est prévue sur site le 16 octobre.

Fermeture réseau cuivre :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la fermeture du réseau cuivre par Orange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2028. La commercialisation cessera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il sera important de communiquer auprès de la population sur ces travaux.

DASEN :

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une réunion organisée par la DASEN le 28 novembre à 17h30 à Chénérailles.

Enfouissement HTA :

Madame le Maire informe le conseil municipal de travaux d'enfouissement HTA sur le chemin rejoignant Létrade à la Mazière ainsi qu'à l'entrée du village du Vieux Voisin. Ces travaux sont terminés et ont été réalisés par l'entreprise SOBECA.

Jeux et agrès :

Madame SIMON informe le conseil municipal de la réunion de chantier qui s'est tenue le lundi 7 octobre concernant le placement du jeu dans le parc du château et des agrès au city stade. Les travaux devraient intervenir aux vacances de Toussaint.

Bibliothèque :

Monsieur REINE demande ce qu'il en est de l'aménagement de la bibliothèque. Madame le Maire explique s'être rendue sur place avec Madame VIALTAIX afin de prendre des mesures pour commander du mobilier.

**La séance est levée à 00h45.**

**Mme VENTENAT Marie-Françoise**  
**Maire**

**Mme GEAI Geneviève**  
**Secrétaire de Séance**